

PROJET INSTITUTIONNEL

Union départementale des
associations familiales de Paris

2024-2028

www.udaf75.fr



Udaf
Paris

UNIS
POUR LES
FAMILLES

Sommaire

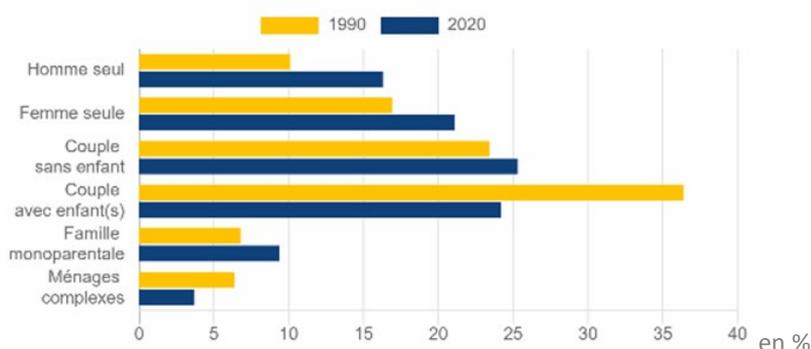
Avant-propos	2
Familles, qui êtes-vous ?	2
Définition de la politique familiale	2
L’histoire des Udaf et de l’Unaf	3
L’Udaf de Paris, bientôt 80 ans d’engagement pour les familles !	4
Les valeurs de l’Udaf de Paris	5
Les domaines d’actions de l’Udaf de Paris	6
Les associations familiales adhérentes à l’Udaf de Paris	7
Le fonctionnement de l’Udaf de Paris	7
L’Assemblée Générale	8
La gouvernance associative par le Conseil d’Administration	8
Deux commissions statutaires	8
Les autres commissions ou groupes de travail.....	8
La Conférence Départementale des Mouvements (CDM)	8
Les représentants familiaux	8
Zoom sur les services aux familles de l’Udaf de Paris	10
Accueil petite enfance.....	10
Service des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (SMJPM)	10
Information et soutien aux tuteurs familiaux	10
PASSE Famille	10
Médiation familiale et conseil conjugal	11
Pôle ludique.....	11
Médaille de l’enfance et des familles.....	11
Lire et faire lire	11
L’organigramme de l’Udaf de Paris	12
Les principaux partenaires de l’Udaf de Paris	13
Les perspectives	14
AXE 1 : DÉVELOPPER, CONFORTER ET ANIMER LE RÉSEAU ASSOCIATIF SUR LE TERRITOIRE PARISIEN	15
AXE 2 : FAVORISER LE LIEN ENTRE L’INSTITUTION ET LES SERVICES DE L’UDAF	16
AXE 3 : AGIR POUR LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES	17
AXE 4 : RENFORCER ET DYNAMISER LE RÉSEAU DES REPRÉSENTANTS FAMILIAUX	18
Conclusion	19

Avant-propos

Familles, qui êtes-vous ?

Si la volonté de fonder une famille est une constante, la manière de faire famille a changé sous l'effet de l'évolution des comportements (augmentation des séparations, du nombre de familles monoparentales et de familles recomposées, des unions libres, des naissances hors mariage, etc.), des mentalités et du droit (réformes du divorce et de l'adoption, Pacs, mariage pour tous, etc.), ces différents éléments étant fortement liés entre eux. Ces évolutions engagées progressivement depuis les années 1970 se traduisent aujourd'hui par l'éclosion de formes familiales multiples et par une diversité des manières de faire famille.

Ménages en France selon la structure familiale



Source : Insee, recensements de la population en France

Pour distinguer ce qui fait famille, l'Udaf de Paris s'appuie sur la précision apportée par le Code de l'action sociale et des familles concernant les familles pouvant adhérer aux associations familiales, à savoir :

- les familles constituées par le mariage ou le pacte civil de solidarité et la filiation ;
- les couples mariés ou liés par un pacte civil de solidarité sans enfant ;
- toutes personnes physiques soit ayant charge légale d'enfants par filiation ou adoption, soit exerçant l'autorité parentale ou la tutelle sur un ou plusieurs enfants dont elles ont la charge effective et permanente.

Définition de la politique familiale

La politique familiale est **l'ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics en direction des familles**. Les mesures peuvent aussi être proposées par le mouvement familial dans le cadre de cette politique.

Les objectifs sont :

- contribuer au renouvellement des générations par une politique de soutien à la natalité ;
- maintenir le niveau de vie des familles, malgré les coûts engendrés par la naissance et l'éducation d'enfants ;
- favoriser l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle, pour que les parents de jeunes enfants puissent continuer à travailler tout en élevant leurs enfants ;
- apporter un soutien à la parentalité, pour aider les familles en difficulté relationnelle et éducative avec leurs enfants.

L'histoire des Udaf et de l'Unaf

1945

Création de l'Unaf et des Udaf

Par l'ordonnance du 3 mars 1945, l'Union nationale des Associations Familiales (Unaf) et les Unions départementales des Associations Familiales (Udaf) sont créées. A cette époque existait déjà un bon nombre d'associations familiales réparties sur tout le territoire.

1951

Dotation d'un fonds spécial

La loi du 24 mai 1951 et le décret du 19 juillet 1951 prévoient la dotation d'un fonds spécial issu des ressources de la branche famille à destination de l'institution familiale afin de doter les unions de moyens leur permettant d'assurer au mieux les missions qui leur sont confiées.

1973

Organisations de consommateurs

L'Unaf et les Udaf sont légalement reconnues comme des « organisations de consommateurs ».

1975

Élargissement de la représentation des familles

Par modification du Code de la Famille, la représentation des familles est élargie et intègre les mouvements familiaux en tant que composantes à part entière de l'Unaf, ouvre l'accès à de nouveaux types de familles (familles monoparentales, familles étrangères) et aux associations défendant des intérêts spécifiques. La famille hors mariage et la filiation naturelle sont également reconnues. En 1976, la loi précise que les familles étrangères résidant régulièrement en France peuvent adhérer à une association familiale.

2005

Conventions d'objectifs entre l'État et l'Unaf

Les réformes du 20 décembre 2004 et du 27 juin 2005 précisées par le décret du 29 décembre 2005 modifient le fonds spécial et introduisent les conventions d'objectifs entre l'État et l'Unaf et entre l'Unaf et les Udaf.

2007

Intégration des services judiciaires dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux

La loi du 2 janvier 2002, élargie en 2007, redéfinit l'organisation du champ médico-social et des droits des usagers pour certains services des Udaf.

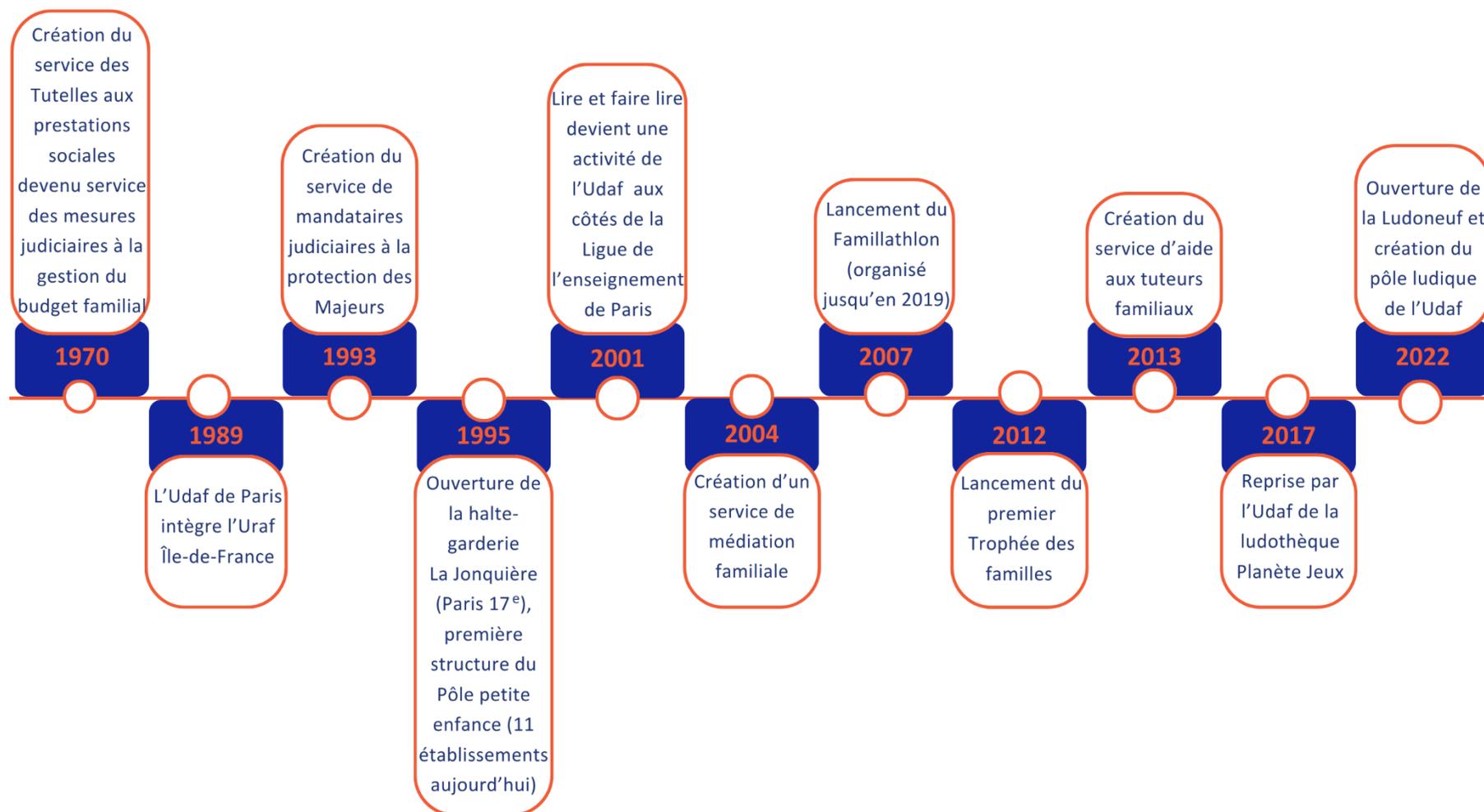
2010

Représentants des familles

Le Conseil Constitutionnel conforte l'Unaf et les Udaf dans leurs missions d'intérêt général et reconnaît leur statut spécifique de représentant de l'ensemble des familles.

L'Udaf de Paris, 80 ans d'engagement pour les familles !

Créée en septembre 1945, l'Udaf de la Seine devient l'Udaf de Paris en 1967. Depuis sa création, l'Udaf de Paris assure le secrétariat de la médaille de la famille évoluant en médaille de l'enfance et des familles en 2022.



Les valeurs de l'Udaf de Paris

Les acteurs de l'Udaf, qu'ils soient militants associatifs ou salariés des différents services, se retrouvent sur **trois valeurs communes** qui constituent le socle du projet institutionnel. L'attachement à ces valeurs permet de **porter toute l'attention sur la personne**, tout en affirmant **le rôle important de la famille** dans la société.



Pour les acteurs de l'Udaf, tant associatifs que salariés, la famille est la cellule de base de la société. Leurs actions sont menées **au service des familles et de la promotion de la vie familiale**.

- Ils sont conscients d'œuvrer, à leur niveau, pour accompagner, aider, soutenir ou orienter les familles, voire pour se suppléer à la famille quand elle fait défaut.
- Ils participent à la construction d'une politique familiale globale en portant les aspirations des familles auprès des pouvoirs publics locaux.
- Ils contribuent à améliorer la vie des familles sur le département en leur proposant des activités et services qui répondent à leurs besoins réels.

Le respect de ces valeurs implique également d'agir avec responsabilité et professionnalisme. Défendre les intérêts des familles en général et protéger plus particulièrement les intérêts des personnes vulnérables sont en effet des missions exigeantes. L'engagement et le sens du service de l'Udaf auprès des personnes, familles, associations et partenaires font d'elle **un acteur majeur de l'action familiale et sociale à Paris**.

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Le 17 mai 2022, l'Udaf de Paris a souscrit au **contrat d'engagement républicain**.

Ce contrat **doit être respecté par chacun des membres de l'Udaf** : dirigeants, bénévoles et salariés, ainsi que par ses autres catégories de membres : associations familiales et fédérations départementales agissant en qualité de membre de l'Udaf.

Les **7 engagements** de ce contrat sont :

- Respect des lois de la République
- Liberté de conscience
- Liberté des membres de l'association
- Égalité et non-discrimination
- Fraternité et prévention de la violence
- Respect de la dignité de la personne humaine
- Respect des symboles de la République.

Les domaines d'actions de l'Udaf de Paris

1 PORTE-PAROLE DES FAMILLES

L'Udaf de Paris intervient auprès des pouvoirs publics (parlementaires, mairie de Paris, mairies d'arrondissement) pour **évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles**. Elle **représente et défend les familles** dans près de **26 organismes départementaux**, notamment :

- **Prestations - Droits des familles** : Caisse d'allocations familiales (Caf), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP), Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) ...
- **Parentalité - Enfance – Éducation** : Conseils de famille des pupilles de l'État, Conseil départemental de la jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de Paris (CDJSVA) ...
- **Cohésion sociale - Vulnérabilité** : Commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel, Commission Départementale Citoyenneté et Autonomie (CDCA)...
- **Logement – Environnement - Transport** : Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX 75), Paris-Habitat, Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75), Fonds de Solidarité Logement (FSL), Commission des transports particuliers des personnes (CT3P) ...
- **Santé** : Établissements de santé publics et privés, Comité des usagers ...

2 EXPERT DE LEURS RÉALITÉS DE VIE

L'Udaf de Paris s'appuie sur son réseau d'associations locales, ses représentants familiaux et ses services pour **faire remonter les réalités du terrain parisien** jusqu'à l'Unaf.

Elle participe à l'Observatoire des familles, en partenariat avec l'Uraf Île-de-France. Des enquêtes sont menées auprès des familles pour **observer et décrypter** leurs attentes (ex : l'enquête « Désir d'enfant(s) – Entre désir et réalités : avoir des enfants aujourd'hui en France » réalisée en 2023).

Grâce à l'Unaf, elle dispose également de l'expertise nationale de la politique familiale et des réalités de vie des familles.

3 SERVICES AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES

L'Udaf de Paris **accueille, informe et accompagne les familles** et/ou les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien. **Plusieurs services leurs sont proposés** : accueil Petite Enfance, médiation familiale et conseil conjugal, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, pôle d'actions sociales, solidaires, éducatives/famille (PASSE Famille), information et soutien aux tuteurs familiaux, pôle ludique, secrétariat de la médaille de l'enfance et des familles et Lire et faire lire.

Chaque année, près de **18 000 familles ou personnes vulnérables** sont accompagnées par l'Udaf de Paris, tous dispositifs confondus.

4 ANIMATEUR ASSOCIATIF

L'Udaf de Paris **anime et soutient** ses **55 associations familiales** adhérentes. Elle constitue un lieu d'échanges et de débats pluralistes entre ses différentes composantes. Dans tout Paris, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.

À l'Udaf de Paris, plus de **10 965 familles** adhèrent et bénéficient des services des associations familiales.

ACTEUR INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE FAMILIALE PARISIENNE

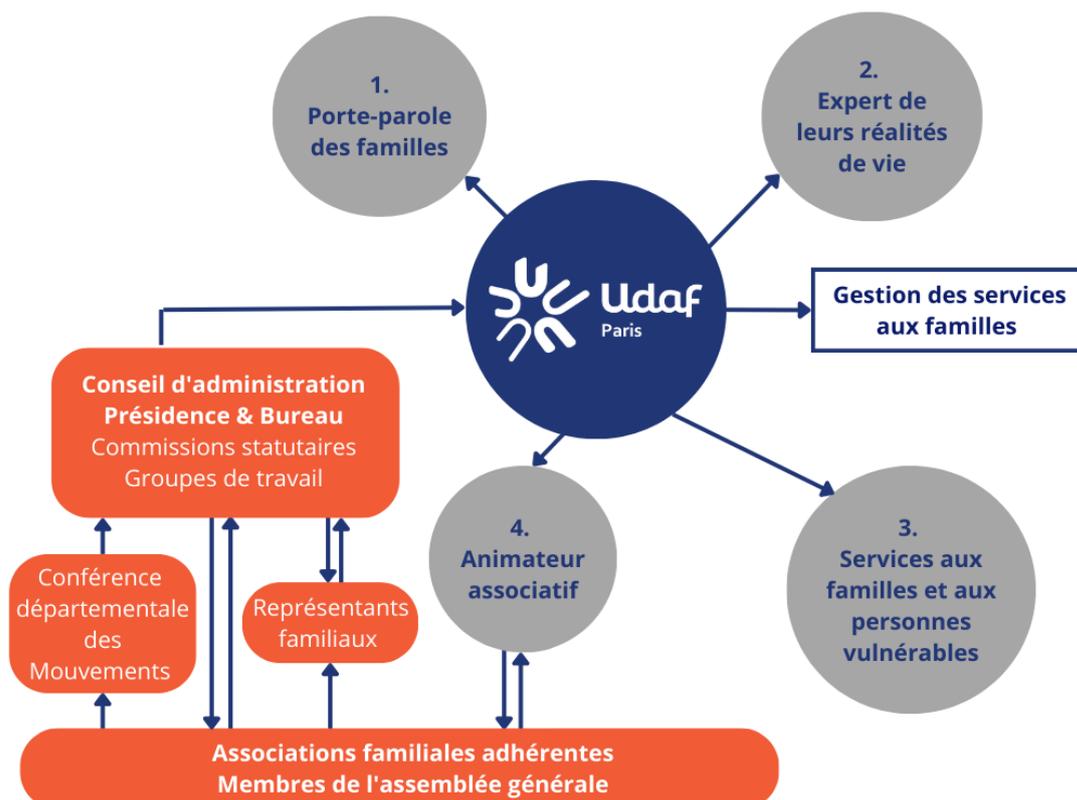
L'Udaf de Paris est un partenaire institutionnel très engagé au quotidien dans la gouvernance de la politique familiale parisienne : **signataire du schéma départemental des services aux familles**, vice-président de la **Commission d'action sociale de la Caf de Paris** et **représentant des familles du Projet éducatif de territoire** (PEDT).

Les associations familiales adhérentes à l'Udaf de Paris



L'Udaf de Paris est apolitique et aconfessionnelle mais les associations qui la composent représentent toute la diversité du mouvement familial. Ces associations familiales constituent le fondement de l'Udaf sur lequel repose sa légitimité et qui justifient le développement tant des services que de l'action familiale.

Le fonctionnement de l'Udaf de Paris



L'Assemblée générale

Elle réunit annuellement l'ensemble des associations et fédérations adhérentes à l'Udaf. Elle a pour rôle de **définir, d'orienter et de contrôler les actions de l'Udaf**. Elle entend les rapports et se prononce sur la gestion du Conseil d'administration. Elle approuve les comptes, vote le budget et renouvelle, le cas échéant, les membres du Conseil d'administration soumis à son élection.

La gouvernance associative par le Conseil d'administration

L'organe de gouvernance de l'Udaf est son Conseil d'administration composé d'une trentaine d'administrateurs et administratrices. Issus des associations familiales, ils sont élus pour moitié par l'assemblée générale, et désignés pour moitié par les associations familiales au sein de la Conférence Départementale des Mouvements (CDM).

Le Conseil d'administration est consulté sur les orientations générales de l'activité de l'Udaf et les valide, à charge de la direction générale de l'Udaf de les mettre en œuvre. Ses membres décident des grandes orientations, des développements stratégiques et influencent la bonne marche des services. Le Conseil désigne également les représentants familiaux. Le Conseil est l'organe décisionnel de l'Udaf qui délègue, sous la responsabilité de sa Présidente, ses pouvoirs au directeur général pour l'organisation quotidienne des services aux familles.

Deux commissions statutaires

Les statuts de l'Udaf prévoient qu'**une commission de contrôle et une commission financière se réunissent régulièrement**. La commission de contrôle a pour mission d'étudier la régularité des dossiers et demandes telles que les demandes d'associations souhaitant intégrer l'Udaf, les dossiers des bénévoles souhaitant devenir administrateurs, etc. La commission financière se réunit en amont du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale afin de préparer la présentation au vote des budgets et du rapport financier de l'Udaf.

Les autres commissions ou groupes de travail

D'autres commissions sont créées ponctuellement ou durablement en fonction des projets de l'Udaf. Ces commissions rendent compte de leurs avancées en Conseil d'administration.

La Conférence Départementale des Mouvements (CDM)

La Conférence Départementale des Mouvements a pour objet de **permettre l'expression de l'ensemble des mouvements familiaux**, et particulièrement les mouvements à recrutement spécifique qui ne sont pas tous représentés au Conseil d'administration. Une réunion annuelle, a minima, de la CDM sert de base de réflexion pour les travaux conduits par le Conseil d'administration. Elle permet aux mouvements familiaux de se rencontrer, de s'informer et d'exprimer leurs réalités du terrain ainsi que leurs attentes.

Les représentants familiaux

L'Udaf de Paris mandate certains de ses bénévoles pour assurer une mission de représentant familial dans diverses instances départementales. Les représentants familiaux interviennent, au nom de l'Udaf, dans les échanges pour **représenter et défendre les intérêts matériels et moraux de toutes les familles**. Leur rôle est de prendre connaissance des informations transmises dans ces réunions, donner avis ou décision sur le sujet abordé. Leur mission principale est de **faire valoir le point de vue des**

familles dans l'instance lors de l'élaboration des décisions qui les concerneront : **le représentant familial porte une parole politique qui va influencer sur la vie des familles.**

Liste des représentations familiales de l'Udaf

Organisme	Domaine
Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)	Action sociale
Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA)	Cohésion sociale
Jury de délivrance de diplômes de maître de cérémonie ou de Conseiller funéraire	Cohésion sociale
Fondation Eugène Napoléon	Cohésion sociale - Éducation
Conseil départemental de la jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de Paris (CDJSVA)	Éducation
Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de Paris	Habitat
Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL75)	Logement
Association Exigence ascenseur (AEA)	Logement
Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives 75 (CCAPEX 75)	Logement
Fonds de Solidarité Logement (FSL)	Logement
Paris-Habitat	Logement
Caisse d'Allocations Familiale de Paris (Caf de Paris)	Prestations
Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)	Prestations
Commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel	Protection - Droit des personnes
Conseil de famille des pupilles de l'Etat - Conseil de famille I & Conseil de famille II & Conseil de famille III	Protection de l'enfance
Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS)	Santé
Comité régional de santé	Santé
Commission de surveillance des usagers Hôpital Hôtel Dieu	Santé
Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge - Clinique Arago	Santé
Représentant des usagers Établissement de santé mentale de Paris et Ivry-sur-Seine (ESMPI)	Santé
Représentant des usagers Groupe hospitalier Necker - Enfants Malades	Santé
Représentant des usagers Groupe hospitalier Sainte Périne - Chardon Lagache	Santé
Représentant des usagers Hôpital Sainte-Marie Paris	Santé
Comité local de suivi - permis de conduire	Transports
Commission des transports particuliers des personnes (CT3P)	Transports
Commission Départementale Citoyenneté et Autonomie (CDCA)	Vieillesse

Zoom sur les services aux familles de l'Udaf de Paris

Accueil petite enfance

Onze établissements d'accueil de jeunes enfants (halte garderie et multi-accueil) sont actuellement gérés par l'Udaf de Paris dans plusieurs arrondissements de Paris (9^e, 15^e, 16^e et 17^e). Chaque structure possède sa spécificité pédagogique pouvant comporter le déploiement de projets d'accueil innovants (accueil de fratries primé au Trophées Patients AP-HP, plein air, répit parental...).

Service des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (SMJPM)

Le service des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerce les mesures de protection juridique auprès des personnes majeures dont les facultés mentales ou physiques sont altérées. L'Udaf se substitue ainsi aux familles qui ne peuvent pas ou plus assurer la charge de cette mesure.

Information et soutien aux tuteurs familiaux

Depuis 2013, le service information et soutien aux tuteurs familiaux permet d'aider et d'orienter les aidants et tuteurs familiaux confrontés au besoin de protection juridique d'un proche ainsi qu'à tous ceux qui souhaitent en savoir plus sur ces dispositifs légaux.

PASSE Famille

Le service PASSE Famille (Pôle d'Actions Sociales, Solidaires, Éducatives Famille) traite de la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF). Au sein du service, une Équipe Mobile d'Appui et d'Accompagnement Renforcé (EMAAR), en partenariat avec Paris-Habitat, a été mise en place dès septembre 2021. Elle évalue, oriente et accompagne les locataires de Paris Habitat sur le plan social et budgétaire.

Médiation familiale et conseil conjugal

L'Udaf de Paris propose un service de médiation familiale et de conseil conjugal pour aider les familles à renouer le dialogue et gérer les situations conflictuelles, exprimer leurs émotions, identifier leurs besoins, trouver ensemble des solutions face à des situations difficiles : séparation, choix de la résidence des enfants, pension alimentaire, tensions familiales, succession conflictuelle...

Pôle ludique

Le pôle ludique de l'Udaf de Paris est constitué de la ludothèque Planète Jeux, située 68 rue Stephenson dans le 18^e arrondissement et de la Ludoneuf, la Ludomouv' citoyenne du 9^e arrondissement située rue Rochambeau. Ces deux structures, l'une en intérieur et l'autre en extérieur, accueillent les familles et contribuent à la socialisation des enfants, au soutien à la fonction parentale. Elles permettent la découverte de nouveaux jeux pour une pratique en famille.

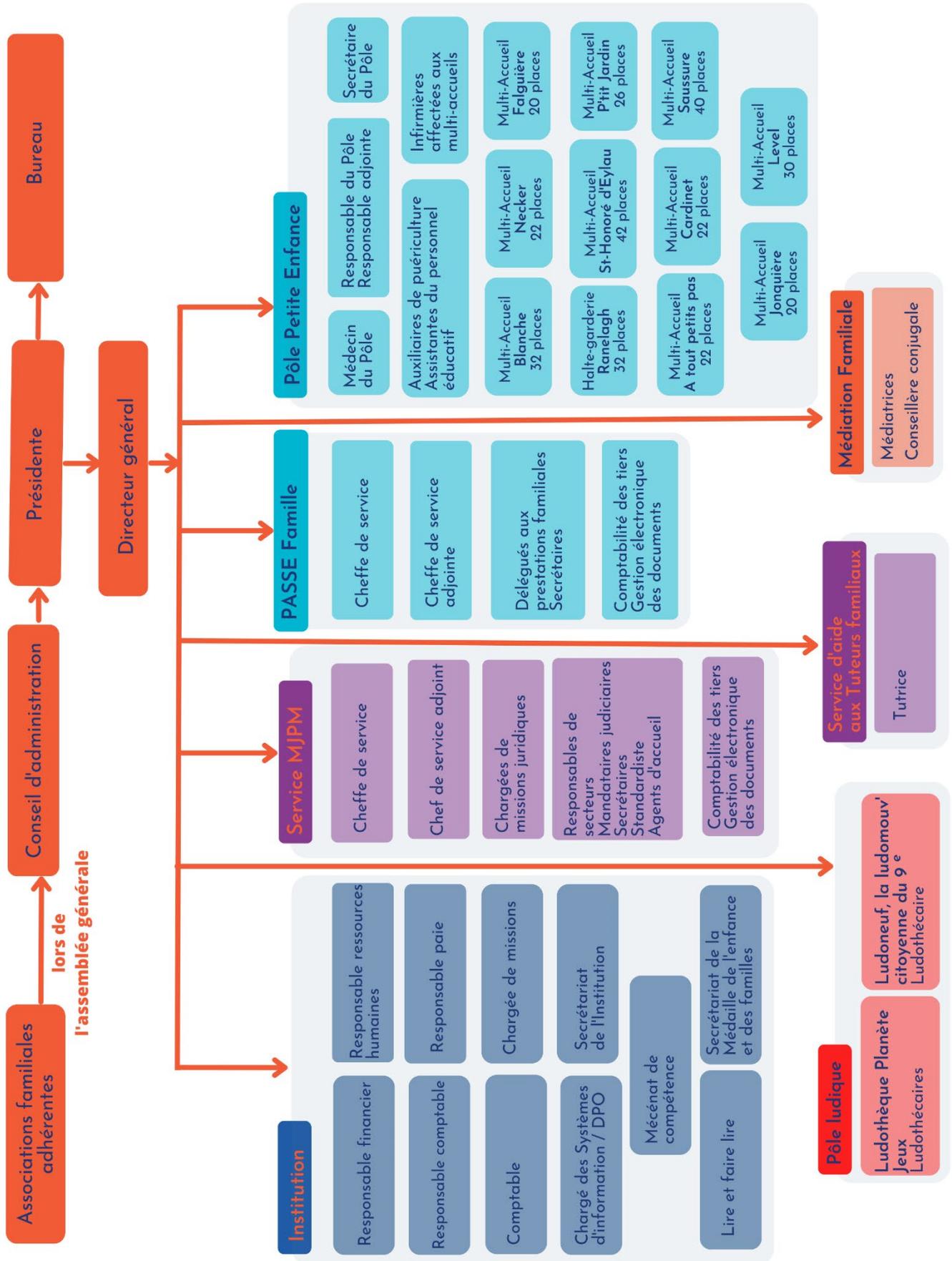
Médaille de l'enfance et des familles

L'Udaf de Paris assure le secrétariat de la commission départementale de cette médaille par délégation de l'État. Elle coordonne les enquêtes en vue de son attribution. Créée en 1920 par le Président de la République, elle vise, en particulier, à distinguer les pères et mères de famille nombreuse qui ont fait preuve d'exemplarité dans l'éducation de leurs enfants. Chaque année est organisée la remise officielle de cette distinction aux récipiendaires de l'année.

Lire et faire lire

Depuis 2001, l'Udaf de Paris, aux côtés de la Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, pilote le programme intergénérationnel de lecture, destiné en priorité aux enfants des crèches, des classes maternelles et primaires, et aux enfants fréquentant les centres de loisirs et centres sociaux. L'Udaf recrute et forme les bénévoles et fait le lien avec leurs structures d'accueil.

L'organigramme de l'Udaf de Paris



Les principaux partenaires de l'Udaf de Paris

Au fil des années, l'Udaf a constitué un réseau de partenaires de qualité lui permettant de consolider sa fonction d'Institution ressource. Son objectif est d'être incontournable par sa présence et ses compétences auprès de ses partenaires.



L'Udaf de Paris remercie également AXA et la Banque de France pour la mise à disposition de collaborateurs en mécénat de compétence.



Les perspectives

La volonté première de l'Udaf est d'œuvrer dans une dynamique partagée : associations représentées par le Conseil d'administration, salariés des services proposés aux familles parisiennes. Les quatre axes qui suivent ont pour objet de renforcer et de dynamiser les ressources bénévoles ou professionnelles de l'Udaf pour ensemble, remplir les missions institutionnelles au service des familles.

Axe 1 : Développer, conforter et animer le réseau associatif

Axe 2 : Favoriser le lien entre l'institution et les services de l'Udaf

Axe 3 : Agir pour la montée en compétences des bénévoles

Axe 4 : Renforcer et dynamiser le réseau des représentants familiaux

AXE 1 : DÉVELOPPER, CONFORTER ET ANIMER LE RÉSEAU ASSOCIATIF SUR LE TERRITOIRE PARISIEN

En tant que tête de réseau, l'Udaf de Paris est le porte-parole des familles parisiennes et se doit de renforcer le lien avec les associations adhérentes pour bien identifier leurs besoins et les accompagner au mieux au quotidien. Le réseau associatif de l'Udaf de Paris doit permettre également à ses adhérents de valoriser leurs actions à destination des familles et leur donner une plus grande visibilité. C'est aussi permettre à de nouvelles associations de nous rejoindre pour élargir la représentation des familles parisiennes.

→ Dynamiser les journées des présidents d'association et des représentants familiaux

Comment ?

- Organiser des échanges et des débats entre mouvements familiaux pour favoriser un enrichissement mutuel et un renforcement des connaissances des réalités de l'ensemble des familles parisiennes.
- Organiser des moments conviviaux autour d'un thème commun associant les associations familiales, les administrateurs, les représentants familiaux et les services de l'Udaf pouvant être concernés.

→ Solliciter les associations pour participer aux événements proposés par les autres associations et co-construire des événements (webinaires, conférences, etc.) entre les associations qui le souhaitent

Comment ?

- Utiliser les outils disponibles à l'Udaf pour valoriser les réalisations des associations : site, logiciels permettant l'organisation de visioconférences, listes d'adresses des partenaires pour l'envoi des invitations...
- Inviter les associations volontaires à construire collectivement avec l'aide de l'Udaf des événements sur une thématique spécifique pour valoriser la diversité et les compétences des associations familiales.
- Organiser le Trophée des familles, qui valorise les actions des associations les plus dynamiques et innovantes et qui favorise les échanges entre associations.

→ Promouvoir et organiser la participation de l'Udaf et des associations familiales dans les manifestations d'arrondissements (forum, journée, etc.)

Comment ?

- Mettre en avant sur le site internet de l'Udaf les événements organisés par, ou auxquels participent, les associations adhérentes notamment dans les manifestations d'arrondissements.
- Proposer la tenue de stands communs Udaf/associations pour les manifestations d'arrondissements tels que les forums, afin de faire connaître les associations dans leur diversité, et leurs actions.

AXE 2 : FAVORISER LE LIEN ENTRE L'INSTITUTION ET LES SERVICES DE L'UDAF

Pour faire face à ses enjeux, l'Udaf de Paris a besoin de s'appuyer sur ses différentes composantes qu'il s'agisse des salariés, des administrateurs et de l'ensemble des bénévoles. Créer du lien, des synergies et favoriser la communication interne doivent permettre à chacun de mieux appréhender l'institution dans sa globalité et faciliter ainsi l'exercice des missions de chacun.

→ Améliorer les relations entre la gouvernance et les services

Comment ?

- Co-construire un événement de rencontre avec les services (temps d'échange, moment festif, partages d'expérience...).
- Faire participer des administrateurs aux instances associant les salariés.
- Créer un « guide des services » à l'attention des salariés et des administrateurs.

→ Faire participer les services au Conseil d'administration

Comment ?

- Relayer auprès du Conseil d'administration les réalités familiales observées dans le cadre des actions menées par les services.
- Multiplier les interventions des services devant le Conseil d'administration au vu de l'actualité (modification de lois, situations globales dont les services souhaitent parler, lancement d'alertes, recherches de solutions, etc.).

→ Valoriser l'interaction entre salariés et bénévoles

Comment ?

- Développer des synergies entre les actions menées par l'Institution et celles menées par les services.
- Améliorer les interdépendances entre représentations institutionnelles assurées par les bénévoles et les besoins des services autour de thèmes communs ou d'actualité familiale.
- Introduire la possibilité d'une présentation d'un représentant familial en réunion de service en rapport avec l'activité et les besoins du service.

AXE 3 : AGIR POUR LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES

L'action de l'Udaf est portée par les services mais aussi par les bénévoles. Ceux-ci peuvent être membres du Conseil d'administration et/ou représentants familiaux dans diverses instances. Ils portent les valeurs communes aux associations membres de l'Udaf. Ainsi une action efficace au profit des familles ne peut se concevoir sans un investissement volontaire de l'Udaf pour augmenter les compétences des bénévoles. Cette montée en compétence concerne bien sûr le « savoir » se rapportant à la politique familiale. L'Unaf propose avec l'Unafor des offres pertinentes dans ce domaine. Il s'agit également de « savoir-être » et de « faire savoir », compétences essentielles au travail de réseau que l'Udaf construit et mène au quotidien.

→ Transmettre aux bénévoles les valeurs et la politique de l'Udaf

Comment ?

- Inclure systématiquement les suppléants dans l'envoi des invitations aux formations et à toutes réunions d'échanges.
- Encourager un bénévole administrateur et représentant familial à accompagner les nouveaux bénévoles.
- Renforcer les liens entre titulaires et suppléants d'une même représentation par des échanges réguliers et l'alternance de la présence aux réunions.
- Demander à l'instance si les suppléants peuvent participer aux séances comme auditeur.

→ Faire connaître les possibilités de formations

Comment ?

- Promouvoir le catalogue de l'Unafor et l'envoyer périodiquement aux présidents d'associations et aux représentants familiaux en titre.
- Encourager les représentants à suivre les formations assurées par les instances où ils sont bénévoles.
- Engager les représentants à suivre les formations propres initiées par l'Udaf ou par l'Unaf, identifiées par les groupes thématiques ou le Conseil d'administration.

→ Inciter les représentants familiaux à compléter les outils de compte-rendu de mandat

Comment ?

- S'approprier les outils mis en place (Contributions via Rézo) et traiter les comptes-rendus (quantitatifs et qualitatifs) des représentants familiaux par chaque groupe d'administrateurs de secteurs thématiques.
- Organiser des rencontres régulières et accompagner les représentants familiaux en les associant aux groupes thématiques.

AXE 4 : RENFORCER ET DYNAMISER LE RÉSEAU DES REPRÉSENTANTS FAMILIAUX

Il importe que l'Udaf développe son réseau de représentants familiaux. En effet, ces derniers apportent une vision générale sur les réalités quotidiennes des familles parisiennes qui doivent être exposées et prises en compte dans les différentes représentations. De plus, les sujets pour certaines représentations pouvant être transversaux, un fonctionnement en réseau est à mettre en place. Afin de parvenir à ces objectifs les actions et les indicateurs que se donne l'Udaf sont les suivants :

→ Rechercher de nouvelles représentations familiales

Comment ?

- Réaliser un état des lieux des représentations connues qui ne sont plus assurées.
- Établir une liste des représentations potentielles.

→ Inciter les présidents d'association à motiver de nouveaux bénévoles et à promouvoir le rôle du représentant familial

Comment ?

- Instaurer des témoignages de représentants familiaux lors des assemblées générales.
- Disposer de fiches de poste pour aider les présidents d'association à recruter des représentants familiaux.

→ Dynamiser le réseau existant des représentants familiaux

Comment ?

- Organiser une réunion de réseau de représentants familiaux par thématique (santé, logement...) pour faire connaissance et partager les constats, réussites et difficultés.
- Solliciter le retour régulier des informations et les comptes-rendus de mandat.
- Analyser les comptes-rendus de mandats pour les aider à être plus efficaces.

Conclusion

Ce projet institutionnel est déjà le troisième pour l'Udaf de Paris. Il est conçu pour être pragmatique et résilient face aux difficultés économiques et sociales qui affectent les familles.

En effet, la mise en œuvre du précédent projet s'est révélée grandement impactée par les difficultés de pouvoir d'achat, la crise sanitaire puis les événements internationaux.

L'Udaf de Paris s'appuie sur le militantisme des bénévoles et le professionnalisme de ses équipes : ils sont créateurs ensemble de valeur ajoutée au profit des familles.

Nous, associations constituantes de l'Udaf de Paris, nous engageons à mettre en œuvre et défendre les objectifs de ce projet institutionnel et les valeurs qui le sous-tendent, essentielles pour nous.

Pour ce faire, l'Udaf met en place avec le Conseil d'administration des outils de suivi des avancées avec des points d'étape de réalisation de ce projet institutionnel.

Udaf de Paris

28 place Saint-Georges
75009 Paris
01 48 74 80 74
udaf75@udaf75.fr



www.udaf75.fr